



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

27 février 2020

La BCE invite à formuler des commentaires sur les modifications du règlement concernant les statistiques de paiement

- La consultation publique restera ouverte jusqu'au 9 avril 2020
- Cette révision devra prendre en compte les évolutions des systèmes de paiement

La Banque centrale européenne (BCE) lance une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le règlement concernant les statistiques de paiement. Le règlement a été revu afin que les statistiques de la BCE continuent de répondre aux objectifs fixés. Cette révision tient également compte d'une évaluation des avantages relatifs des nouvelles exigences rapportés aux coûts potentiels pour les agents déclarants.

Les statistiques de paiement sont élaborées depuis 2000. Elles servent à identifier des tendances en matière de paiements et répondent à deux objectifs principaux : a) fournir au grand public et aux parties prenantes concernées une vue d'ensemble des activités de paiement en Europe en ce qui concerne les volumes, les valeurs, les services, les prestataires et les systèmes ; b) appuyer les décisions du Système européen de banques centrales (SEBC) dans ce domaine, en lui fournissant des informations statistiques pertinentes. Le [projet de règlement](#) introduit des exigences de déclaration des informations relatives aux services et circuits de paiement innovants, aux dispositifs de paiement et aux opérations de paiement frauduleuses. La collecte de ces informations permettra à la BCE de jouer son rôle de catalyseur et de surveillance dans les domaines des paiements de détail et des systèmes de paiement de manière plus efficace. En outre, des informations statistiques plus détaillées et plus fréquentes relatives aux paiements par carte contribueront à améliorer la compréhension par la BCE des évolutions économiques et des échanges commerciaux transfrontaliers.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

La consultation de la BCE est lancée aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 9 avril 2020. Les résultats seront pris en compte lors de la finalisation du projet de règlement. Les commentaires reçus au cours de la consultation, ainsi qu'un compte rendu de ces réponses, seront publiés dans les semaines qui suivront la consultation. Dans le cadre de cette consultation, la BCE organisera une audition publique le 23 mars 2020 à 14 heures (heure d'Europe centrale).

Des informations sur la consultation publique et la marche à suivre pour soumettre des commentaires sont disponibles sur le site internet de la BCE.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Andrea Zizola au +49 (0)69 1344 6551

Notes :

- La déclaration des statistiques de paiement est régie par le règlement (UE) n° 1409/2013 de la Banque centrale européenne du 28 novembre 2013 concernant les statistiques relatives aux paiements (BCE/2013/43) (JO L 352, 24.12.2013, p. 18).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France